



THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

Le 3 mai 2010

[TRADUCTION]

Madame Cathy Hawara  
Directrice générale intérimaire  
Direction des organismes de bienfaisance  
Agence du revenu du Canada  
Bureau de la directrice générale  
320, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

**Objet : Organismes de bienfaisance – transition entre l'application de la *Loi sur les corporations canadiennes* et l'application de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* ou d'une autre loi sur la bonne gouvernance des entreprises**

Madame,

Je vous écris au nom de la Section nationale du droit des organismes de bienfaisance et à but non lucratif de l'Association du Barreau canadien (la Section de l'ABC) au sujet de la manière dont la Direction des organismes de bienfaisance prévoit gérer la transition d'un grand nombre d'organismes de bienfaisance vers l'application de la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (LCOBNC), une fois que celle-ci entrera en vigueur. La Section de l'ABC partage votre intérêt pour un processus de transition vers la LCOBNC - ou vers une autre loi sur la bonne gouvernance des entreprises - qui soit le plus efficace et le plus équitable possible pour les organismes de bienfaisance.

L'ABC est une association nationale qui regroupe environ 37 000 juristes, dont des avocats, des notaires, des professeurs de droit et des étudiants en droit dans l'ensemble du Canada. Les membres de la Section de l'ABC sont d'éminents avocats de tous les coins du pays, qui se spécialisent en droit des organismes de bienfaisance et à but non lucratif, et qui sont prêts à mettre leur grande compétence, leur expérience et leur énergie au service d'une collaboration avec votre Direction. En temps voulu, ce serait bien volontiers que nous participerions au processus de réflexion de votre Direction à ce sujet. La Section de l'ABC pourrait également collaborer à des campagnes de sensibilisation des organismes de bienfaisance pendant la période de transition, ou apporter son concours au processus de communication avec ces organismes. Dans le but de mettre en œuvre un mécanisme de transition sans heurts, ce serait avec plaisir que nous vous proposerions, à vous et à votre personnel, notre aide et nos suggestions. Il pourrait aussi y avoir d'autres façons dont nous pourrions vous être utiles, et nous réserverions bon accueil à vos propositions en ce sens.

Étant donné le nombre d'organismes de bienfaisance qui devront faire la transition et les ressources limitées à la disposition de votre Direction pour l'étude des différents types de changements que devront effectuer ces organismes, le processus de transition risque d'être difficile, autant pour votre Direction que pour tout le secteur. Quelle que soit la procédure adoptée, nous vous exhortons à maintenir le principe que tous les organismes de bienfaisance soient traités de manière équitable. L'abrogation prévue de la *Loi sur les corporations canadiennes* signifie que tous les organismes de charité qui ont été constitués en vertu de cette *Loi* devront désormais faire la transition vers l'application d'une autre loi sur la bonne gouvernance des entreprises. Ils ne devraient pas être pénalisés de façon arbitraire alors qu'ils effectuent cette transition.

Nous sommes d'avis qu'il existe des moyens qui permettraient d'accélérer le processus d'examen. Il serait d'ailleurs approprié d'accélérer le processus dans les cas d'organismes qui n'apporteront pas de modifications substantielles à leurs actes constitutifs et qui, en outre ou subsidiairement, ne changeront pas le champ de leurs activités courantes.

La Section de l'ABC se concertera avec Industrie Canada autant sur des questions de fond, tel le contenu des règlements sur la LCOBNC, que sur la question des procédures que la Direction concernée envisage d'utiliser afin de mettre en œuvre la loi et les règlements.

Peter Broders est le président du comité de la Section de l'ABC qui est chargé de ces questions. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné (adresse électronique : [tcarter@carters.ca](mailto:tcarter@carters.ca) ou téléphone : 519 942-0001, poste 222) ou avec Peter (adresse électronique : [pbroder@muttart.org](mailto:pbroder@muttart.org) ou téléphone : 780 425-5356), si vous aimeriez en discuter davantage.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter aux présentes et nous nous réjouissons de pouvoir discuter plus longuement des occasions que pourrait avoir la Section de l'ABC de vous présenter ses propositions, ainsi que des différentes façons dont celle-ci pourrait apporter son concours à votre Direction.

Veillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*(Original signée par Rebecca Bromwich pour Tarry Carter)*

Terry Carter

Président, Section nationale du droit des organismes de bienfaisance et à but non lucratif